

**PROGRAMME DE FORMATION INITIALE**  
**Conduite en Sécurité de Pont Roulant**  
**- Pontier Élingueur -**

*Article R.4323-55 du Code du travail : Formation des conducteurs d'équipements de travail mobiles automoteurs et d'équipements de travail servant au levage de charges.*

**Objectifs : Acquérir les connaissances et savoir-faire pour la conduite de pont roulant dans les conditions d'exploitation optimale de travail et de sécurité en conformité avec le matériel et les textes en vigueur.**

**Public visé :** Toute personne débutante et chargée de la conduite des pont roulants et/ou portique.

**Prérequis :**  
Maîtriser et compréhension de la langue française.

**DUREE : 14 heures** soit 2 jours

**Nombre de stagiaires :** 2 à 8 personnes

**Délais d'accès :** Durée estimée entre la demande du bénéficiaire et le début de la formation 48 heures minimum.

**Modalité d'accès :** Inscription après validation d'une convention.

**Tarif :** Formation INTRA. Nous consulter.

**Dates des sessions :** Nous contacter  
04.68.95.74.09 / 06.26.63.62.31  
ou consulter notre site internet  
[www.prpsafety.fr](http://www.prpsafety.fr)

**CONTENU : Accueil :**

**LES CONNAISSANCES :**

**3h30**

- Sensibilisation à la sécurité  
(Coût et dommages engendrés par les accidents du travail)
- Législation, textes réglementaires.
- Technologie, classification des ponts roulants et leurs usages courants
- Dispositifs de sécurité et organes de services
- Facteurs d'accidents, consignes de conduite et de sécurité
- Action et réaction à la charge, exploitation du balancement de la charge
- Les gestes de commandement **3h30**
- Technologie, utilisation des élingues et accessoires d'accrochages
- Les effets de l'angle d'élingage - Vérifications et opérations de maintenances



**PROGRAMME DE FORMATION INITIALE**  
**Conduite en Sécurité de Pont Roulant**  
**- Pontier Élingueur -**

**Moyens Pédagogiques :** Salle de formation de 2m<sup>2</sup> minimum par personne pour la formation (sauf exigence réglementaire différente), supports audiovisuels appropriés aux sujets traités, livret de formation remis à chaque stagiaire.

**Moyens humains :** Formateurs qualifiés. Industrie/BTP.

**Matériel et équipements :** Engins de levage et accessoires conformes avec charges.

**Les modalités de suivi du stagiaire et d'évaluation d'acquis :** QCM pour l'évaluation théorique, mise en situation pour l'évaluation pratique.

**Le lieu de formation :** Intra.

Sur votre site.

**Accessibilité aux personnes handicapées :** Notre salle de formation est accessible aux personnes handicapées. Les moyens de la prestation pourront être adaptés en fonction du handicap : nous contacter.

**Responsable pédagogique et référent technique :**

M. KAMEL BELKACEM.

[contact@prpsafety.fr](mailto:contact@prpsafety.fr)

**VALIDATION :** Une attestation de formation sera délivrée au participant ayant suivi l'intégralité de la formation théorique et pratique.

**Actualisation :**

- Recyclage : tous les 3 à 5 ans.

Taux de réussite : 100%

Taux de satisfaction : 96%

2/2

**LA PRATIQUE :**

3h30

- Port des EPI
- Présentation du matériel et mise sous tension
- Vérifications et opérations nécessaires avant la prise et en fin de poste
- Vérification de l'adéquation du pont roulant à l'opération de manutention envisagée
- Déplacement à vide et en charge
- Récupération et exploitation du balancement de la charge
- Choisir le bon dispositif de liaison et le mettre en œuvre correctement
- Positionnement du pontier : mouvements décomposés et combinés
- Mouvement de précision 3h30
- Repérer les anomalies et difficultés rencontrées afin de les signaler à sa hiérarchie
- Effectuer les opérations de maintenance de son ressort.

**Temps d'échange avec formateur/stagiaires.**

**EVALUATIONS DES CONNAISSANCES**

A l'issue de la formation, un test théorique et pratique sera réalisé.

Bilan de la formation, remise de questionnaires de satisfaction et clôture de la formation.

« Article R.4323-55 du Code du travail :

Formation des conducteurs d'équipements de travail mobiles automoteurs et d'équipements de travail servant au levage de charges. »

